



REGLEMENT GENERAL

- 1) Les « démonstrations » du Cercle T Motos donnent la possibilité aux participants de rouler sur le circuit de Pau Arnos au guidon de leur moto ancienne ou side-car, après que leur demande d'inscription ait été validée par l'organisateur. Une fois validée, cette inscription est ferme et non remboursable, même en cas de défection du participant.
- 2) L'organisateur reste souverain dans le choix des véhicules admis ou non et peut refuser la participation de machines jugées dangereuses, présentant des anachronismes, ou ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, sans justifier sa décision et sans remboursement du droit d'inscription.
- 3) Ne seront admis à prendre la piste que les véhicules ayant subi les vérifications techniques et les pilotes régulièrement inscrits. (béquilles enlevées ou solidement attachées, parties en saillie protégées, bouchons vidange freinés, phares et feux revêtus de film plastique, poignées de gaz libres, pneus et freins en bon état)
- 4) Les motos seront regroupées par catégories, définies par l'organisateur tenant compte de l'âge, de la puissance et du genre des motos. Un même conducteur ne pourra s'inscrire sur plusieurs motos dans une même catégorie.
- 5) Ne seront admis que les conducteurs majeurs, titulaires d'un permis de conduire correspondant à la moto pilotée ou les mineurs de plus de 14 ans pour les catégories 50 cm³, sous réserve d'une autorisation écrite du représentant légal.
- 6) Les participants aux démonstrations déclarent ne souffrir, à leur connaissance, d'aucune maladie ou handicap de nature à exposer leur propre sécurité ou celle des autres participants.
- 7) Les participants sont tenus de porter un casque homologué, des gants de bonne qualité, des bottes de cuir ainsi qu'une tenue vestimentaire offrant une bonne protection en cas de chute. Tenue de cuir exigée pour les séries plus rapides.
- 8) Toute notion de compétition ou de vitesse est formellement exclue et tout chronométrage interdit. L'attitude des pilotes doit respecter cet état d'esprit et chacun doit impérativement surveiller ses arrières, limiter son allure, tenir compte des motos les plus lentes et respecter la signalisation présentée par les commissaires de piste. L'organisateur exclura immédiatement et sans avertissement, pour toute la durée de la manifestation, tout pilote jugé dangereux.
- 9) Les motos entrent en piste par catégorie à l'appel de l'organisateur, après passage en pré-grille. L'accès à la piste et à la voie des stands est interdit aux accompagnateurs et aux spectateurs.
- 10) Seuls les side-cars peuvent embarquer un passager et sont soumis aux mêmes impératifs que les pilotes.
- 11) Les pilotes devront obligatoirement assister en totalité au briefing. Les bracelets pilotes seront remis à ce moment là. En l'absence de bracelet, l'accès à la piste sera refusé.
- 12) La manifestation est garantie conformément aux obligations légales. Il appartient à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques non prévus (dommages à eux même et à leur machine)
- 13) Pour la sécurité de tous, la circulation des mini motos, des chiens non tenus en laisse, et des enfants à vélo est interdite dans l'enceinte du paddock. Les déplacements devront se faire à allure réduite 20km/h maxi.
- 14) Les pilotes et passagers side-cars acceptent les conditions d'assurance individuelle accident incluse dans le montant de l'inscription. Les inscriptions prises sur place le jour de la manifestation ne pourront bénéficier d'une assurance individuelle accident.
- 15) Bruits: La mise en marche des moteurs est interdite avant 8 heures et après 19 heures
- 16) Cette manifestation se déroule de façon amicale et les participants sont invités à en respecter l'ambiance conviviale. Du fait de sa présence chaque participant accepte sans réserve les articles du présent règlement et les directives données par les organisateurs. En conséquence, le non-respect de celui-ci peut entraîner l'exclusion de la machine et ou du participant, sans remboursement des frais d'engagement, l'organisateur étant seul juge de ses décisions qui sont sans appel. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de toutes dégradations causées dans l'enceinte du circuit mis à disposition ainsi que de vol.

Date

Nom du signataire :

Signature